Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement eco refuse par ags

Par ensi

Bjr. J étais maître d hôtel dans un resto pour la sarlX depuis juillet 09. 20juin 10 le boss nous dit fermeture et liquidation judiciaire. D ou mandataire pour licenciement éco sous réserve loi 1224-1 car la SARL X était en gerance. Refuse par les Ags car reprise contrats par la SARL Y propriétaire du fond. Prud'hommes disent SARL Y doit me licencier. C est tout sans date ni rien. SARL Y appel. Les Ags concluent que mon contrat a été repris en mars 10 car la gerance n était que d 1 an. De mars 09 a mars 10. Donc procédure de licenciement éco annule. Lors de l appel, la sarlY n est pas venu et d apres mon avocat je ne ss pas licencier. La SARL Y doit me licencier. A quel date d apres vous? Sachant que la SARL Y a vendu en nov 10 en précisant 0 salarié. Me doivent ils 36 mois de salaires? Sachant aussi que pôle emploi m a refuse a cette époque? Merci